

## **Extrait du registre des arrêtés du Président**

### **DÉLÉGATION DE FONCTION ACCORDÉE À M. GILLES LAGAUZERE, 3ÈME VICE-PRÉSIDENT DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION**

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Gilles LAGAÜZÈRE**, au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux membres du bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Considérant la nécessité de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents afin de faciliter l'exercice de la gestion communautaire

#### **Arrête**

**Article 1** l'arrêté AP2014-061 du 26 mai 2014 est abrogé

**Article 2** Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à **M. Gilles LAGAÜZÈRE**, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, en matière de prospective et stratégie territoriale et de politique de la ville :

- Il est en charge du suivi et de l'animation du projet territorial
- Il est chargé d'étudier et mettre en œuvre les conditions des nouvelles compétences en matière d'instruction du droit des sols, de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Il portera la réflexion et le suivi du programme d'actions sur la valorisation des centres-bourgs,
- Il est chargé du suivi des politiques jeunesse, prévention de la délinquance,
- Il anticipera les effets pour VGA des réformes territoriales en cours et proposera un plan d'action en conséquence
- Il travaillera avec les Vice-Présidents en charge de l'économie et de la communication sur l'élaboration d'un plan « marketing territorial »
- Il assure le pilotage du Système d'Information Géographique (SIG)

**Article 3** **M. Gilles LAGAÜZÈRE** sera assisté par :

- **Mme Martine CALZAVARA** pour le suivi du projet territorial

- **M. Philippe LABARDIN** pour les nouvelles compétences en matière d'urbanisme : instruction du droit des sols, élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que le programme d'actions sur la valorisation des centres-bourgs,
- **M. Christian FRAISSINÈDE** pour la mise en œuvre des politiques jeunesse, prévention de la délinquance
- **M. Francis LABEAU** pour le suivi du Système d'Information Géographique (SIG)

**Article 4** **M. Gilles LAGAÜZÈRE** exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

**Article 5** Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé

Publication et affichage : Le 6.7.2017
---

Fait à Marmande le 4 juillet 2017

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,

Notification du présent arrêté,  
Le 6 juillet 2017

Signature de l'intéressé  
**M. Gilles LAGAÜZÈRE**